

CÉRÉMONIE DE PaCS

Célébrer son PaCS à Saint-Jean de Braye

Le PaCS est l'acronyme de Pacte Civil de Solidarité. Il s'agit d'un contrat par lequel deux personnes organisent leur vie en commun. Institué par une Loi de 1999, le PaCS est régi par les articles 515-1 et suivants du Code Civil.

Vous avez la possibilité de célébrer votre union en organisant une cérémonie à la mairie de Saint-Jean de Braye.



Célébrer son PaCS à Saint-Jean de Braye

Conditions

- > Avoir contracté un PaCS dans les 6 derniers mois
- > La célébration est possible, si :
 - l'un des partenaires réside à Saint-Jean de Braye
 - si le père ou la mère d'un des partenaires réside à Saint-Jean de Braye.

Où déposer le dossier ?

Le dépôt du dossier de PaCS et/ou de cérémonie se fait **exclusivement** sur rendez-vous auprès du service Etat civil situé 173 rue Jean Zay.

Le service est joignable au 02 38 52 40 24 et est ouvert :

- > les lundis de 13h30 à 17h
- > les mardis, mercredis, vendredis de 08h45 à 12h et de 13h30 à 17h
- > les jeudis de 08h45 à 12h et de 14h30 à 17h
- > et les samedis de 09h à 12h

Vous pouvez télécharger le dossier de PaCS sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48755> ou retirer un dossier au service.

Les dossiers pour les cérémonies sont exclusivement fournis par le service Etat civil.

Quand déposer le dossier ?

Le dossier complet doit être déposé un mois minimum avant la date envisagée pour la cérémonie.

Célébration

Les cérémonies de PaCS sont célébrées du lundi au samedi dans la salle du Conseil Municipal. Vous pourrez préparer le déroulement de votre cérémonie avec l'élu célébrant lors d'un rendez-vous préparatoire.

Déroulement type d'une célébration de votre PaCS

1. L'élu célébrant procède à un discours de bienvenue,
2. Puis donne lecture des articles du Code Civil relatif au Pacte Civil de Solidarité.
3. L'élu invite ensuite les partenaires à signer.
4. Un échange d'alliance peut avoir lieu.
5. A l'issue de la célébration, un certificat de célébration de signature de votre PaCS vous sera remis.

Pièces à fournir

- > **la fiche de renseignements complétée**
- > **l'attestation de PaCS** ou l'extrait d'acte de naissance comportant la mention du PaCS datant de moins de trois mois
- > **le justificatif d'identité des partenaires** (original et copie)
- > **la liste de témoins complétée : La présence d'un ou plusieurs témoins n'est pas obligatoire.**

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité ou permis de conduire ou passeport).

Les témoins doivent maîtriser la langue française et être âgés de plus de 18 ans révolus.

Pièces à compléter

Renseignements relatifs aux partenaires

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Domicili(e) à (adresse complète) :

.....

Tél. :

Adresse mail :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Domicili(e) à (adresse complète) :

.....

Tél. :

Adresse mail :

Nous, soussignés(ées), attestons sur l'honneur que le PaCS référencé ci-dessus est toujours en vigueur à ce jour.

Pièces à compléter

Feuille de renseignements concernant les témoins à compléter

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.

Fournir une copie de la pièce d'identité pour chaque témoin désigné.

Témoin(s) du 1^{er} partenaire

Premier témoin

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Commune : Code postal :

Deuxième témoin

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Commune : Code postal :

Témoin(s) du 2nd partenaire

Troisième témoin

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Commune : Code postal :

Quatrième témoin

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Commune : Code postal :

Autorisation de publication dans la presse

Nous soussigné(e)s (noms/prénoms)

Domiciliés(ées)

Autorisons, par la présente, la Commune de Saint-Jean de Braye à transmettre, aux fins de publication dans la presse locale, nos noms et prénoms.

La présente autorisation est établie conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Les intéressé(e)s peuvent donc exercer le droit de consultation et de rectification des informations nominatives détenues par la commune de Saint-Jean de Braye.

A Saint-Jean de Braye,

Le.....

Signature de chacun des partenaires

Détermination de la date et de l'heure de la cérémonie

Nous soussigné(e)s (noms/prénoms)

fixons au (jour, mois et année)

à heures minutes

la date de célébration de notre PaCS en Mairie de Saint-Jean de Braye. Il y aura invités.

Nous souhaitons diffuser de la musique : OUI / NON

A Saint-Jean de Braye,

Le.....

Signature de chacun des partenaires